



## AVIS PUBLIC

### ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE CENTRE SPORTIF SOULANGES POUR L'ANNÉE 2026

**AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ** que le conseil d'administration de la Régie a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 26 mars 2026, la résolution suivante :

CONSIDÉRANT QUE l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoient que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune des séances;

En conséquence, il est résolu que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil d'administration pour l'année 2026, débutant à 19 h, à savoir :

- 26 mars;
- 23 avril;
- 21 mai;
- 17 septembre;
- 29 octobre;
- 19 novembre.

Il est finalement résolu qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes* et 148.0.1 du *Code municipal du Québec*.

DONNÉ À SAINT-ZOTIQUE, ce 8<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2026.

Me Julie Paradis, greffière  
Directrice du greffe et des affaires juridiques